

*Communication de la maire de Paris
Sur l'égalité femmes / hommes
Séance du Conseil de Paris des 16/17/18 mars 2015*

Il y a 70 ans, le 29 avril 1945, les élections municipales donnaient l'occasion aux Françaises de voter et de se présenter comme candidates pour la première fois. Alors qu'aujourd'hui la collectivité parisienne est dirigée par une femme, on peut mesurer le chemin parcouru en faveur de l'égalité des sexes à l'aune de nombreuses avancées, telles que le droit des femmes à disposer de leur corps par la légalisation de l'avortement dont les 40 ans sont commémorés cette année. La situation des femmes appelle cependant encore une large mobilisation des pouvoirs publics pour garantir leurs droits.

Ainsi à Paris, où les femmes représentent 53% de la population, des inégalités se manifestent encore dans tous les aspects de la vie courante. Elles tendent à s'estomper dans certains domaines comme le niveau de formation scolaire et l'accès à l'emploi, mais restent marquées en matière de niveau de salaire, de travail à temps partiel. Les ¾ des familles monoparentales ont à leur tête une femme, sur qui ces contraintes pèsent plus lourdement encore (36% de ces familles vivent sous le seuil de bas revenus) et au-delà de 60 ans, les femmes seules apparaissent plus vulnérables face à la précarité. Comme partout ailleurs, les femmes sont victimes de violences en raison de leur condition de femmes. La prostitution et la traite des êtres humains les concernent bien plus que les hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principaux facteurs d'intégration, de socialisation et de développement interculturel et citoyen, un rempart contre les replis identitaires et les radicalisations religieuses. Face à ces enjeux de cohésion sociale, la collectivité parisienne s'est dotée dès 2002 d'un observatoire de l'égalité femmes-hommes pour mettre en œuvre une politique de l'égalité intégrée à l'ensemble de l'action municipale, en partenariat avec les institutions et le secteur associatif. Sous l'impulsion de la première adjointe du maire de Paris, chargée en 2001 de l'égalité femmes-hommes au sein d'un exécutif paritaire, cette politique a progressivement investi les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, de la santé, de la vie citoyenne, de l'emploi. En complément de ces actions transversales, la Ville de Paris s'est engagée dans des dispositifs spécifiques pour prévenir les violences faites aux femmes et la prostitution, accompagner celles qui en sont victimes, permettre aux Parisiennes de reconquérir l'espace public et mener des actions de coopération en faveur des femmes à l'international.

I- Intégrer l'égalité femmes/hommes à l'ensemble des politiques municipales

A- Développer une culture de l'égalité

Éduquer les jeunes

Pour prévenir les inégalités de demain, la Ville de Paris conduit depuis 2003 une action de sensibilisation auprès des collégiens, notamment en soutenant l'association « Je, Tu, Il » qui intervient sur le temps scolaire. En 2014, 34 collèges ont participé, rassemblant 182 classes et 4543 élèves. Au total, près de 16 % des collégiens bénéficient à Paris d'une activité d'éducation

à l'égalité, proposée soit par la municipalité, soit par les associations. Afin de sensibiliser un nombre plus important encore de jeunes Parisiens, l'opération collégien qui mêle lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité sera étendue dans les lycées en partenariat avec la Région et le Rectorat. Depuis 2010, deux éditions des États généraux pour la promotion de l'égalité filles/garçons ont rassemblé chaque fois plus de 300 professionnels de la Ville de Paris et d'associations intervenant auprès des jeunes (démarches innovantes sur les jeux, sports, loisirs, échanges sur la vie sexuelle et affectives ainsi que sur la lutte contre les violences) notamment avec le mouvement français pour le planning familial et le centre audiovisuel Simone de Beauvoir. L'année suivante, la collectivité parisienne a élaboré, toujours en lien avec les associations, une Charte partenariale pour une éducation à l'égalité pour donner le cadre de cohérence et d'exigence qualitative des interventions effectuées en direction des jeunes. Cette démarche a donné lieu à la rédaction d'un guide des ressources pour les actions d'éducation à l'égalité. Diffusé en 2012 à 3000 exemplaires aux agents municipaux, cet outil de travail est utilisé au quotidien par les professionnels pour déconstruire les stéréotypes. Sur le temps périscolaire, des ateliers dédiés seront proposés dès la rentrée 2015 dans le cadre de l'ARE et un plan de formation est en cours pour les personnels des centres d'animations.

Les jeunes s'autosaisissent du sujet : le Conseil parisien de la vie étudiante a choisi de tenir sa première réunion plénière en mars 2015 pour lancer 3 groupes de travail, parmi lesquels l'égalité femmes-hommes dans les études et l'accès à l'emploi, et le Conseil parisien de la jeunesse a demandé à la Ville de Paris de mener une campagne contre le harcèlement de rue.

L'égalité filles-garçons est inscrite au règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance depuis 2012. Le sujet est inclus dans la formation des professionnels et un « club utilisateur » se réunit sur les jeux et livres qui font l'objet d'une commande publique. Une action pilote sur la prévention des stéréotypes sexués sera conduite dans 20 établissements volontaires. Fondée sur une méthode participative, elle permettra en 2015 à des professionnels de la petite enfance de réaliser un diagnostic de leurs pratiques.

Rendre les femmes visibles dans la culture

Une attention particulière est portée à la présence des femmes à tous les échelons de l'administration et des organismes culturels. En interne, l'encadrement intermédiaire de la direction des affaires culturelles s'est très fortement féminisé (23% de femmes en 2001, 63% en 2014) et les sous-directions sont dirigées pour moitié par des femmes. La situation reste néanmoins contrastée : elles sont très majoritaires à la tête des bibliothèques parisiennes (82%) mais minoritaires à la direction des conservatoires (21%). Pour que les femmes investissent davantage la gouvernance des structures culturelles (20% des conseils d'administration sont présidés par des femmes alors qu'aucun ne l'était il y a 10 ans), la Ville de Paris constitue un vivier de personnalités féminines qui intègrent ces instances en raison de leur parcours.

Dans le domaine de la littérature, le nombre de bibliothèques ayant pris le nom de femmes illustres est passé de une en 2001 (Marguerite Durand) à 13 aujourd'hui. Elles rendent hommage à des écrivaines mais aussi des femmes engagées : Marguerite Duras, Marguerite Yourcenar, Charlotte Delbo, Marguerite Audoux, Andrée Chédid, Germaine Tillion, Louise Michel et bientôt Françoise Sagan. Dans le spectacle vivant, d'importants efforts restent à accomplir et la Ville de Paris est particulièrement attentive à la nomination de femmes pour diriger des lieux. Au

total, dans le monde de la création, en partant d'un chiffre proche de zéro, ce sont aujourd'hui 37% des structures qui sont dirigées par des femmes : le théâtre 13, le théâtre Mouffetard, la ménagerie de Verre, le théâtre ouvert, Carolyn Carlson... Plusieurs lieux sont co-dirigés par des duos femme/homme : la maison des métallos, le Monfort, le théâtre Paris Villette. Enfin, un trio de femmes va reprendre la gestion du musée du Montparnasse.

En 2014, le musée d'Art Moderne a organisé la première grande rétrospective française consacrée à Sonia Delaunay et en 2015, le Palais Galliera présente la première grande rétrospective parisienne consacrée à Jeanne Lanvin. Le musée d'art moderne organise une exposition monographique de Carol Rama et consacre une salle entière de ses collections permanentes à Anne-Marie Schneider. Paris musées participe chaque année à la journée internationale des droits des femmes (visites-conférences, lectures, ateliers).

Promouvoir le sport féminin

Face aux déséquilibres importants constatés au niveau national (37 % de licenciées, seulement 12,5 % de femmes sont présidentes de fédérations et 26,5 % de femmes élues à leur comité directeur, 7 % des retransmissions sportives alors que les épreuves féminines représentaient 50 % des meilleures audiences des JO de Londres), l'action municipale s'organise autour de 4 axes :

- Accompagner la féminisation de tous les sports en s'appuyant sur les bonnes pratiques (PUC baseball, Rugby Club de Paris 15 et SCUF 17, ES16, Pink Parkour...) pour les répandre dans d'autres disciplines, et sur les conventions d'objectifs avec les clubs et les comités départementaux dont l'un des six axes prioritaires attendus lors du dépôt de subvention concerne depuis cet automne les initiatives pour favoriser la pratique sportive féminine et faire la promotion du sport féminin. Initiatives avec le Rectorat, l'USEP et l'UNSS pour inciter dès l'école (ex de l'ES 16, PB18 ...).

- Inciter et favoriser la pratique sportive féminine dans l'espace public en développant les agrès sportifs favorisant la mixité (aménagement fitness à l'île aux Cygnes), en programmant une filière sportive et des dispositifs d'animation et en travaillant à l'appropriation d'espaces très masculins (TEP, skate parks, sous le métro...).

- Valoriser les clubs et initiatives innovantes qui favorisent la pratique sportive féminine en soutenant les associations militantes (Roller Derby, Les Dégommeuses), les actions spécifiques à l'accompagnement scolaire (Hand'Elles, PB18, Lady Basket), dans les quartiers populaires (taekwondo/Enfants de la Goutte d'Or, football dans les clubs du 18e) ou en direction des seniors (marche nordique)

- Promouvoir le sport féminin de haut-niveau par l'accueil de grandes manifestations sportives à Paris (championnat du monde de rugby 2014, de foot 2019), l'accompagnement des équipes (Issy Paris, SF Paris St Cloud, PSG F, Stade Français Basket...), l'initiation par les joueuses de haut niveau (équipe et individuelles) dans les dispositifs d'animation de la Ville et lors d'événements spécifiques. 92 des 182 athlètes femmes HN de l'INSEP sont licenciées dans les clubs parisiens.

Chaque année, la Ville de Paris organise l'opération « Femmes en sport » qui s'articule autour d'un concours d'innovation pour récompenser les meilleurs projets associatifs qui favorisent la

pratique sportive féminine, et d'une journée au Parc Suzanne Lenglen avant l'été permettant de tester de multiples disciplines sportives pour les femmes à Paris. L'édition 2014 a rassemblé 2500 participantes. Cette année, elle sera organisée le 4 juillet dans plusieurs arrondissements pour lui donner plus d'ampleur. 4 à 5 équipements sportifs seront mobilisés avec 3 à 4 lieux dans l'espace public.

B- Agir en faveur de l'égalité professionnelle

Faire de Paris un employeur exemplaire

La féminisation des effectifs de la collectivité parisienne continue de s'accroître : 56,8% en 2013 contre 56,1% en 2012. Elle a été l'une des premières collectivités à réaliser en 2004 un diagnostic identifiant les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes au sein de ses services et leurs causes. Cette démarche a permis l'élaboration d'un plan pour l'égalité proposant des actions ciblées sur la mixité des métiers, le développement d'une culture d'égalité dans les pratiques de management, la diminution de l'écart de salaires, la promotion des femmes et enfin une meilleure articulation entre temps de vie professionnelle et vie privée. Approuvé par les partenaires sociaux, ce plan a ensuite été décliné par chacune des 22 directions de la collectivité parisienne et mis en œuvre dès la fin 2006. Depuis 2010, un référentiel d'indicateurs, conçu autour de ces axes, permet de mesurer les évolutions favorables. Ces éléments sont aujourd'hui repris dans les documents RH, notamment dans le bilan social (dont les statistiques distinguent les femmes et les hommes pour rendre visible leur situation et percevoir les leviers à actionner en faveur de l'égalité) et le rapport social, comme la collectivité s'y était engagée.

68% des fiches de postes sont aujourd'hui rédigées de façon non sexuée (20% l'étaient en 2011). Depuis 2012, le nombre d'hommes et de femmes parmi les membres de jury de concours se rapproche le plus souvent de la parité. La pratique à la Ville dépasse donc d'ores et déjà la proportion minimale posée par la loi qui impose à compter de 2015, une proportion minimale de 40% de représentants de chaque sexe. Plusieurs directions ont rénové leurs locaux pour accueillir du personnel mixte. Les écarts de salaires sont nettement plus faibles dans la collectivité parisienne que dans la fonction publique de l'Etat ou dans le secteur privé : inexistantes sur les rémunérations principales, ils subsistent dans les rémunérations accessoires, notamment parmi les corps techniques et ouvriers, qui effectuent davantage d'heures supplémentaires et ne réduisent quasiment jamais leur activité pour obligations familiales. Les efforts se poursuivent pour atteindre l'égalité.

Une attention particulière est portée à la parité dans les emplois de direction, occupés à 41 % par des femmes. Pour lutter contre la précarité de certains de ses salariés, la Ville de Paris a mis en œuvre un plan de titularisation des agents de catégorie C lesquels sont très majoritairement des femmes.

Concourir à la réalisation de l'égalité professionnelle sur tout le territoire

Si le taux de natalité à Paris est parmi les plus élevés en France, les Parisiennes sont aussi les plus actives. Elles subissent cependant de nombreuses inégalités persistantes. Leur niveau de salaire est de 18% inférieur à celui d'un homme pour un emploi comparable et elles sont 2 fois plus concernées par le travail à temps partiel. Les femmes sont un peu plus touchées par le

chômage que les hommes (12% des actives contre 11% de actifs). Les disparités sont grandes dans les domaines d'activité : les hommes sont de loin les plus nombreux chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, de même que chez les ouvriers, artisans et chefs d'entreprise, les femmes étant de leur côté surreprésentées dans les postes d'employés et de profession intermédiaire. Au-delà du phénomène bien identifié du plafond de verre, les femmes occupent donc majoritairement des emplois plus précaires, moins rémunérés et offrant des perspectives plus limitées.

Dans ce contexte, le Programme départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi (PDIE 2011-2014) constitue le cadre de référence pour l'action de la municipalité. Les 78000 allocataires parisiens du RSA sont majoritairement des personnes seules, dont 45% de femmes et 22% de familles monoparentales. Pour ces femmes isolées avec de jeunes enfants, titulaires du RSA majoré, la construction du projet professionnel et le parcours d'insertion doivent veiller à l'articulation des temps de vie pour être compatibles avec les contraintes familiales. Environ 2 300 parents en situation de monoparentalité ont pu bénéficier de cet accompagnement personnalisé. Par ailleurs, depuis 2003, l'offre départementale d'accès à l'emploi (PDAE) adaptée aux publics éloignés de l'emploi a bénéficié en majeure partie aux Parisiennes par le biais des formations passerelles linguistiques : perfectionnement en français et apprentissage d'un métier dans le secteur des services d'aide à la personne, restauration, hôtellerie, nettoyage, vente, commerce et logistique et des stages qualifiants longue durée. Enfin la Ville soutient depuis 2002 des actions spécifiques pour les femmes de faible niveau de formation initiale et résidant dans les quartiers de la politique de la ville. Près de 200 femmes par an bénéficient de cet accompagnement global et individualisé (ateliers sociolinguistiques, parcours d'insertion socioprofessionnelle).

La Ville accompagne et forme les femmes à la création d'activité et d'entreprise en soutenant l'association IRFED Europe, qui s'adresse à 350 Parisiennes étrangères ou issues des quartiers politique de la ville, et Paris Pionnières, première structure d'aide à la création d'entreprises spécifiquement dédiées aux femmes, qui accompagne une quinzaine de projets par an depuis 2005 dans le domaine des services innovants aux particuliers et aux entreprises. Les femmes sont également présents dans les incubateurs mixtes.

L'action sociale de la municipalité est un levier complémentaire en faveur de l'emploi des femmes, notamment en situation de monoparentalité. Le CASVP propose des prestations spécifiques à la Permanence sociale d'accueil Chemin-Vert et verse l'aide Paris logement familles monoparentales à plus de 11 000 familles. Un effort sans précédent a été réalisé au cours des 2 précédentes mandatures avec la création de 10 300 places de crèche (soit une augmentation de 44%). Cette politique d'accueil de la petite enfance, qui développe les horaires élargis ou atypiques et donne un accès prioritaire aux familles monoparentales, contribue à l'activité des femmes. L'appui aux antennes du réseau Môm'artre qui accueille après l'école de jeunes enfants des familles les plus en difficulté dans plusieurs arrondissements de Paris (18^e, 12^e, 14^e et 20^e) participe de cette même volonté.

La Ville de Paris poursuivra son action par la promotion d'un label Égalité pour inciter les entreprises à s'engager, le développement des subventions accordées à des projets d'accompagnement professionnel et d'insertion spécifiques en direction des femmes les plus vulnérables, la mise en place de dispositifs de soutien spécifiques au développement d'initiatives

féminines dans l'Economie Sociale et solidaire, et la création de 5000 places de crèche, plaçant Paris en tête des départements avec une capacité d'accueil de plus de 50% des enfants de moins de 3 ans, la moyenne nationale étant à 16%.

C- Prendre en charge la santé des femmes

La Ville de Paris veille à ne pas discriminer l'accès aux soins dans ses centres de santé et soutient des actions spécifiques en direction des femmes, telles que des initiatives associatives visant à faire prendre conscience à celles qui sont en difficulté socioéconomique de l'importance du suivi de leur santé. Membre fondateur de l'ADECA, elle soutient les campagnes de dépistage organisé et gratuit des cancers du sein (octobre rose). Pour mieux accompagner les femmes, le service de protection maternelle et infantile (PMI) a fait le choix de distinguer la politique maternelle et infantile et la planification familiale, et de renforcer le maillage territorial des centres d'éducation et de planification familiale (CPEF) tenant compte des réalités et des spécificités du public parisien. 5 nouveaux centres ont été créés entre 2006 et 2014 et l'ouverture de 2 centres supplémentaires est prévue en 2015.

Maitriser la fécondité, choisir la parentalité

Les CPEF reçoivent près de 20 000 femmes par an dont 13 000 jeunes de moins de 25 ans, et 48% de personnes demandant le secret ou qui ne disposent pas de droits à l'assurance maladie ouverts ou fonctionnels. Plus de la moitié viennent pour une contraception et un quart pour une IVG. Les 9 centres hospitaliers proposent des IVG instrumentales sous anesthésie générale (certains sous anesthésie locale mais cette pratique reste rare) et par voie médicamenteuse. Cette dernière technique sera développée dans les centres de santé, ainsi que l'IVG par aspiration sous anesthésie locale quand cela sera possible. Un circuit particulier, en lien avec le service adolescent, a été mis en place pour les mineures en situation de grande vulnérabilité à Trousseau et 2 établissements (GCS Bluets-Trousseau et Port Royal) ont organisé un circuit permettant de prendre en urgence les femmes qui sont dans la dernière semaine légale de l'IVG. L'élaboration d'un guide pour rendre accessible l'information sur l'IVG (infos pratiques comme coordonnées des établissements et médicales comme les différentes méthodes d'avortement), la pérennisation du dispositif « Pass Contraception » et le développement de l'information auprès des jeunes. Le dépistage des IST a concerné 10% des consultants.

Accompagner les femmes enceintes vulnérables

Les 32 sages-femmes de PMI accompagnent des femmes enceintes présentant des vulnérabilités médico-psycho-sociales, en lien avec les maternités, le réseau périnatal, SOLIPAM et les services sociaux : femmes en grande précarité sociale, mineures, femmes présentant des troubles mentaux ou des addictions, mais aussi femmes isolées, femmes non assurées sociales... La prise en charge s'attache autant aux aspects médicaux de bonne santé de la mère et de l'enfant, qu'aux aspects de parentalité et de lien parents-bébé. L'objectif est d'éviter les ruptures de prise en charge et de mieux accompagner les femmes vers la maternité et l'accouchement, afin de prévenir l'exclusion de celles qui sont les plus éloignées du parcours de soins et de prise en charge.

Développer des actions de prévention et de promotion de la santé sexuelle

Dans les collèges et les lycées, 12 000 jeunes ont bénéficié dans 80 établissements d'interventions autour de la vie affective et sexuelle en lien avec les équipes éducatives et la santé scolaire de l'Education Nationale. Ce travail de coordination sera poursuivi pour atteindre l'objectif que chaque collégien puisse avoir au moins une intervention autour de la sexualité au cours de sa scolarité. Des initiatives sont par ailleurs régulièrement menées avec les partenaires du quartier (missions locales, associations communautaires, centres sociaux) auprès de femmes vulnérables (en rupture, prostituées, nouvellement arrivées, victimes de violence), permettant de rencontrer 3600 personnes à l'occasion de près de 400 animations collectives. Enfin, une formation sera proposée aux adultes relais pour qu'ils puissent orienter les jeunes et les femmes vulnérables vers les structures existantes.

Lutter contre les stéréotypes et toutes les formes de violence

Les conseillères conjugales et familiales ont reçu environ 30 000 femmes pour des entretiens individuels ou en couple. Si 1800 femmes ont annoncé des violences comme premier motif de consultation en 2013, 40% à 50% des femmes reçues disent avoir subi des violences physiques ou psychologiques et 20% des violences sexuelles au cours de leur vie. Le psychotraumatisme des victimes de violence et ses conséquences (mauvaise estime de soi, désinsertion sociale, addictions, risque de devenir auteur de violence) sont encore sous-estimés et insuffisamment pris en charge, notamment pour les enfants et les adolescents. Des formations sont organisées pour les professionnels des CEFP avec la direction de l'action sociale et de la santé, ainsi qu'avec la mission égalité femmes-hommes, pour repérer et prendre en charge les femmes victimes de violences, mesurer les conséquences des violences conjugales sur les enfants, prévenir les mariages forcés, prévenir les mutilations sexuelles ou les prendre en charge.

II- Renforcer les actions spécifiques pour l'égalité femmes/hommes et les droits des femmes

A- Lutter contre le phénomène prostitutionnel, qui concerne en majorité les femmes

Confrontée à l'augmentation de la prostitution et interpellée par les riverains tant sur les nuisances occasionnées que sur la situation des prostituées, de plus en plus jeunes, étrangères et victimes de réseaux organisés, la Ville de Paris s'est impliquée dès 2001 dans cette lutte qui relève essentiellement de la compétence de l'Etat. Ses actions et son soutien aux associations visent à accompagner les personnes prostituées, notamment les victimes de la traite des êtres humains, à former et mobiliser les intervenants sociaux, à informer et répondre aux attentes des riverains.

Elle a souhaité formaliser son engagement en inscrivant pour la première fois la prostitution et la lutte contre le proxénétisme dans le Contrat parisien de sécurité signé 2009 avec le préfet de police, le procureur de la République, le préfet secrétaire général de la préfecture de Paris et le recteur de l'académie de Paris. Les 2 fiches-action dédiées ont été déclinées dans 8 arrondissements qui ont mis en place des « coordinations prostitution » qui combinent les approches professionnelles des associations, des pouvoirs publics et parfois des riverains, pour mieux cerner les problématiques, les difficultés, et faire reculer le phénomène. Le nouveau contrat parisien de sécurité insiste sur l'accompagnement global des personnes prostituées sur le territoire parisien et développe des actions de prévention et de formation auprès des

professionnels et du grand public. Dans ce cadre, la collectivité parisienne oriente son action sur l'aide à la sortie de la prostitution et la réinsertion des personnes prostituées.

Des partenariats et des complémentarités ont été tissés avec le secteur associatif pour développer une aide médicale, sanitaire, juridique et sociale à destination des personnes prostituées, victimes ou non de la traite, jeunes majeurs ou vieillissantes, transgenre. Une action spécifique est menée pour les prostituées chinoises. Un partenariat existe depuis plus de 10 ans avec l'Amicale du Nid et l'hôpital Sainte Anne pour favoriser l'accès aux soins en santé psychique des personnes prostituées. 500 consultations médicales ou psychologiques ont été réalisées en 2013, hors actes infirmiers nombreux. Concernant les victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, la municipalité soutient le dispositif national d'hébergement sécurisé « Ac.Sé » qui met à l'abri environ 80 personnes par an depuis 2003, pour moitié parisiennes, ainsi qu'un foyer dédié à Paris. Un guide à l'usage des professionnels sur la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains a été publié par la Ville en 2013.

B — Lutter contre les violences faites aux femmes

Sortir des violences

Ce combat contre un phénomène qui ne connaît pas de frontière sociale ou culturelle a été engagé il y a plus de 10 ans et s'appuie sur un diagnostic actualisé et partagé des violences, le développement du travail en réseaux locaux prenant appui sur la contractualisation entre les acteurs (fiche action spécifique dans le Contrat parisien de sécurité depuis 2009), de la prévention des violences par l'information du public et enfin du développement des compétences professionnelles par la formation des acteurs (travailleurs sociaux, agents d'accueil des mairies d'arrondissement, correspondants de nuit).

L'accueil réservé à toute femme qui va parler pour la première fois des violences qu'elle subit est déterminant dans le processus de sortie de ces violences. Un plan de formation des agents susceptibles, par leur secteur d'activité, d'accueillir, d'écouter et d'orienter les femmes victimes de violences a donc été initié. 60 assistantes sociales des services sociaux polyvalents et spécialisés sont formées chaque année et 80 référent-es violences conjugales sont présentes dans les services sociaux de secteur (SSDP et CASVP). Depuis 2005, plus de 700 agents chargés du premier accueil ont été formés et un programme de formation interprofessionnel permettra d'étendre cette action à de nouveaux lieux d'accueil du public. Cet accueil s'appuie également sur le tissu associatif et sur les Points d'accès aux droits, dont celui du 20^e arrondissement spécialisé, ou encore sur les « Points femmes » à la mairie du 19^e depuis janvier 2015 ou la mairie du 14^e. Des intervenants sociaux de la collectivité parisienne sont dédiés dans 4 commissariats (15, 18, 19 et 20^e) et la Ville de Paris est signataire du « protocole main courante » avec la PP, le Parquet et le secteur associatif, pour garantir l'accueil, l'accompagnement et le suivi des victimes qui franchissent la porte d'un commissariat. Plusieurs publications ont été réalisées et diffusées, comme le guide de prévention des mariages forcés, destiné aux élus et services d'état civil, et le vade-mecum sur l'ordonnance de protection (disposition législative visant à protéger les femmes victimes de violences, diffusée à 25000 exemplaires dans les arrondissements).

Le parcours de sortie des violences repose ensuite sur l'accès aux places d'hébergement d'urgence et au logement, si la loi permet l'éviction du conjoint violent, beaucoup de femmes doivent être immédiatement mises à l'abri et d'autres préfèrent quitter le lieu où elles ont subi les violences. La Ville de Paris participe à la rénovation et à la création de structures d'hébergement généralistes (CHU Crimée, CHRS le palais de la femme de l'Armée du Salut) ou spécialisées (centre Suzanne Kepes). Un diagnostic des besoins quantitatifs et qualitatifs sera réalisé en partenariat avec l'État et les associations spécialisées afin de créer de nouvelles places en CHRS et résidences sociales. Pour ses agents victimes de violences, la collectivité parisienne a ouvert une structure d'hébergement dédiée. La grille de cotation pour les demandes de logements sociaux prévoit 6 points sur une base déclarative des violences, et 12 points supplémentaires en cas de dépôt de plainte, cette disposition ayant été étendue en février dernier au dépôt de main courante. Outre leur prise en compte dans les critères d'attribution, les situations de violences donnent lieu à des relogements au sein du parc social. Dorénavant, 50 logements sociaux par an seront mobilisés à cet effet.

Enfin, la Ville de Paris est depuis 2012 partie prenante du nouveau dispositif d'alerte « femme en très grand danger » (FTGD) qui met à la disposition des victimes de violences conjugales, après décision du procureur de la République, un téléphone portable leur assurant l'intervention rapide des services de police.

Créer un observatoire parisien des violences faites aux femmes

La mission de préfiguration de cette nouvelle instance a été lancée en novembre dernier à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et en partenariat avec les acteurs, institutions et associations qui interviennent auprès des victimes : parquet, préfecture de police, préfecture de Paris, professionnels de la santé... Créé officiellement avant la fin de l'année il sera chargé de rendre visible l'ampleur des violences faites aux femmes, de décrypter les mécanismes à l'œuvre et de faciliter au maximum le parcours des victimes.

Il établira un diagnostic territorial des violences (tous les arrondissements sont concernés par ce phénomène) notamment par la production d'indicateurs et de nouvelles données chiffrées. L'adhésion de Paris au Centre de ressources régional Hubertine-Auclert, observatoire régional des Violences faites aux Femmes, permettra de disposer d'une déclinaison parisienne des études menées. Il conduira des actions d'information et de sensibilisation les Parisiennes et les Parisiens et consolidera les plans de formation pour les professionnel-les. Il coordonnera les dispositifs partenariaux existants (dispositif FTGD, ordonnance de protection, suivi du protocole mains courantes...) et mettre en œuvre des dispositifs pérennes et actions novatrices, comme la mesure d'accompagnement protégé destinée à renforcer la sécurité des femmes victimes de violences et celles des enfants lors de l'exercice du droit de visite du parent-auteur des violences.

C- Reconquérir l'espace public

Les femmes et les hommes ne pratiquent pas de la même manière les rues, les cafés, les espaces culturels et sportifs. L'histoire, la morale, l'éducation et l'organisation des villes influencent leurs comportements. Le harcèlement des femmes dans la rue et son acceptation tacite réduit leur sentiment de sécurité dans l'espace public et les transports en commun, surtout le soir. Les

politiques publiques et les actions citoyennes peuvent favoriser la mixité de l'espace public en faisant des choix urbains qui répondent à l'impératif d'égalité, en soutenant et généralisant les initiatives qui rendent la ville plus respectueuse, plus agréable, plus vivante, plus conviviale.

Sur la proposition du Conseil parisien de la jeunesse, votée en novembre 2014, la Ville va mener avant la fin de l'année une campagne de communication contre le harcèlement de rue et dans les lieux publics. Dans le même temps, la municipalité souhaite combattre la diffusion d'images dégradantes des femmes sur les panneaux d'affichage publics et publicitaires. La RATP et la SNCF seront sollicitées pour mener un double travail contre le harcèlement dans les réseaux de transports et travailler à de meilleures pratiques en matière de publicité sexiste. Pour favoriser un meilleur partage de l'espace public, partout et à toute heure, le conseil de la nuit étudie la place des femmes dans l'espace public dont l'usage répond à des codes sexués, en lien avec les associations qui interviennent sur les droits des femmes.

Les inégalités spatiales sont trop peu prises en compte dans la réflexion de ceux qui font la ville (architectes, aménageurs). Les préoccupations des femmes ne sont pas considérées comme importantes ni prioritaires. Pourtant, lorsque les femmes ne sont plus exclues, l'inclusion profite à tous. Les marches exploratoires, à partir d'un réseau associatif et des centres sociaux volontaires, et associant élus et services concernés, permettent de développer un modèle participatif efficace et opérationnel. Plusieurs villes dans le monde ont déjà réalisé ces marches exploratoires, dont Montréal qui est pionnière. À Paris, elles ont été initiées en 2014 dans le 14^e et le 20^e arrondissement et seront étendues partout où elles sont nécessaires pour que soient mieux identifiées et prises en compte les demandes des femmes pour s'approprier la ville. En 2015, des assises « Genre et ville » seront organisées pour les services de la collectivité parisienne afin d'améliorer les pratiques en matière d'aménagement urbain, de choix de mobilité, de développement participatif, de facilitation de l'usage de la ville par toutes et tous.

D- Etre solidaires avec les femmes du monde

Asia Bibi, condamnée à mort au Pakistan pour blasphème et emprisonnée depuis 5 ans, est l'incarnation des entraves que connaissent les femmes à travers le monde. Son portrait a été dévoilé en décembre sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris qui a souhaité la faire citoyenne d'honneur pour la soutenir et la protéger.

Les Parisiennes et les Parisiens ont choisi une femme comme maire d'une des capitales les plus importantes du monde, entraînant de nombreuses sollicitations internationales et une volonté renouvelée de développer une stratégie internationale pour les droits des femmes, initiée à l'occasion du rassemblement des élues locales de CGLU à Paris en 2013, et plus récemment en lançant l'appel pour la santé des femmes et des enfants avec Melinda Gates et un groupe de femmes de haut niveau, institutionnelles, ministres et ONG.

Agir pour la santé des femmes et des enfants

En assurant le suivi du partenariat engagé avec la Fondation Bill et Melinda Gates dans la perspective de la rencontre avec Melinda Gates et le réseau des femmes africaines REFELA, à Dakar à l'automne 2015. En renforçant la coopération avec les associations qui luttent contre le VIH/Sida dans le monde en ciblant davantage les actions liées à la prévention de la transmission

mère-enfant, au planning familial, à la prise en charge globale des femmes en matière de santé. En développant l'appui aux femmes victimes de violences en temps de guerre et de crises (viol comme arme de guerre, destructions génitales) et en temps de paix (mutilations sexuelles féminines, viol dit « domestique »).

Soutenir l'éducation des filles et des femmes

On connaît l'impact de l'éducation des femmes sur l'accès à l'emploi, la santé, le recul des mariages et grossesses précoces, la transition vers une démographie stable et plus globalement sur la progression du PIB d'un pays. Les trois quarts des analphabètes dans le monde se concentrant dans les pays les plus peuplés (E-9) et les deux tiers de ces analphabètes étant des femmes, la Ville de Paris veut promouvoir l'alphabetisation des femmes, la scolarisation des filles, le maintien des filles à l'école, en nouant des partenariats nouveaux avec l'UNESCO, l'UNICEF, le PAM, le MAEDI, AFD et des Fondations comme Elle, Marie Claire, l'Oréal.

Constituer un réseau mondial de femmes d'influence

Préfiguré avec des élues des différents continents au cours de l'année 2015, il sera créé en mars 2016 en s'appuyant sur les réseaux de villes où des commissions spécifiques qui existent déjà ou pourraient être développées (CGLU, AIMF,...), sur les ONG spécialisées et sur l'accord signé avec ONU femmes en 2013. Il sollicitera des personnalités prêtes à se mobiliser dans les domaines économiques, politique, culturel, médiatique.

La Ville de Paris formalisera son engagement dans un plan d'action pour l'égalité femmes-hommes, actuellement construit sur une méthode partenariale avec tous les membres de l'exécutif. Présenté à l'occasion du 8 mars 2016, il détaillera les orientations et actions qui seront mises en œuvre tout au long de la mandature, qu'elles soient intégrées aux politiques publiques ou qu'il s'agisse de dispositifs et actions spécifiques. Il prévoira des temps privilégiés d'échanges avec les Parisiennes, notamment à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes en novembre, et la journée des droits des femmes en mars, pour les consulter sur leurs attentes et leurs propositions. Un bleu budgétaire dédié permettra dès le BP 2016 de valoriser l'effort financier de la collectivité parisienne pour accompagner ce plan en faveur de l'égalité des sexes.